



Revalorisation pension alimentaire

Par ludo72

bonjour,
suite à notre séparation en 2003 nous sommes passés en jugement au tribunal des affaires familiales le 4 mars 2003, la pension pour notre fils était de 150€ avec un taux de référence de 106.4 (hors tabac) revalorisée tous les 1^{er} janvier.
La revalorisation n'a jamais été faite étant tous les deux d'accord sur le principe, sauf que madame, suite à un problème d'internat pour notre fils ou elle voulait que j'en paie la totalité, a été se plaindre auprès de la CAF pour un rappel de revalorisation d'août 2015 à septembre 2017. Du coup j'ai dû payer 710,61€ de rappel et ma pension est passée de 150€ à 177,99€ en octobre 2017.
Aujourd'hui je cherche comment calculer la revalorisation 2018.
Pouvez-vous m'aider à calculer le nouveau montant de la pension alimentaire pour janvier 2018 s'il vous plaît.
Merci d'avance.
Cordialement ludo72

Par florian15

Bonjour,

Par la formule suivante : Montant de votre dernière pension multiplié par le nouveau indice connu en respectant son trimestre puis divisé par l'ancien indice de l'année précédente de la même période et vous obtenez son nouveau montant.

Par ludo72

merci mais cela est un peu du chinois pour moi, quel est l'indice de l'an dernier et l'indice 2018 svp

Par florian15

Bonjour,

Quelle est la période qui a été prise en compte pour le calcul de la revalorisation de la pension alimentaire ?
A défaut, quel est l'indice qui a servi de base à ce calcul ?

Par ludo72

c'est bien ça le problème !! je n'en sais rien

Par florian15

Bonjour,

Oui mais quand même ludo72, lorsque l'on doit quoi que ce soit, on ne paie pas sans comprendre car autrement comment savoir s'il n'y a pas dans un compte une erreur humaine possible ?
Dès lors, demandez au service de la CAF qui a calculé ce montant de la pension alimentaire, de vous démontrer son calcul.

Par ludo72

je vais leur demander pour essayer de comprendre